

9 principes indispensables pour des traitements phytosanitaires sûrs

Découvrez les principes clés pour vous guider, évaluer les risques d'expositions et les prévenir.

Qu'il s'agisse de protéger votre santé ou celle de vos collaborateurs, la sécurité lors des traitements phytosanitaires est une priorité absolue. Chaque étape de la manipulation des produits chimiques doit être minutieusement planifiée et exécutée.

Évaluer les risques

La première étape vers une protection efficace consiste à identifier et évaluer les risques potentiels pour la santé. Connaître ces dangers vous permettra de mieux vous protéger et d'adopter des mesures préventives adéquates.

Principe n°1 : éviter les risques



Lorsque c'est possible, la meilleure façon de se protéger est d'éviter les risques d'exposition aux produits chimiques.

Avant d'évaluer en détail un risque, je dois me poser la question suivante : est-ce que je peux l'éviter ?

Bien que certains risques soient inévitables, des pratiques culturelles adaptées peuvent en réduire significativement l'impact. La substitution

de produits (herbicides) par le travail mécanique ou le travail physique tel l'épamprage mécanique ou manuel ou le désherbage mécanique grâce au travail du sol permettent de limiter l'exposition aux produits chimiques.

Principe n°2 : évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités



Il est nécessaire de bien évaluer les risques pour en limiter les conséquences. Cette évaluation sera reportée dans votre document unique d'évaluation

des risques, ou deviendra une base d'adaptation de votre protection lors de l'utilisation des produits phytosanitaires. Des outils existent pour vous aider dans cette démarche d'évaluation du risque chimique.

Si les deux premiers principes sont importants, les principes de prévention N°3 à 7 sont mis en application en fonction des situations de travail et des équipements utilisés, à tour de rôle et peuvent être complémentaires les uns des autres.

Principe n°3 : combattre les risques à la source

Une prévention efficace implique de s'attaquer directement aux causes

des risques. En identifiant et en éliminant les sources potentielles de danger, vous contribuez à rendre votre environnement de travail plus sûr.

Principe n°4 : adapter le travail à l'homme

Chaque opération viticole doit être conçue avec la sécurité de l'opérateur à l'esprit. Adapter les équipements et les procédures de travail aux capacités humaines permet de réduire les risques d'accident ou de blessure.

Principe n°5 : tenir compte de l'évolution de la technique

Les avancées technologiques offrent de nouvelles possibilités pour améliorer la sécurité lors des traitements phytosanitaires. Restez informé des dernières innovations et adoptez les méthodes les plus sûres et les plus efficaces.

Principe n°6 : remplacer ce qui est dangereux par ce qui est moins

Lorsque cela est possible, privilégiez les alternatives moins dangereuses aux produits chimiques potentiellement nocifs. Optez pour des méthodes de lutte biologique ou des produits moins toxiques pour réduire les risques pour la santé et l'environnement.

Principe n°7 : planifier la prévention

Une planification minutieuse est essentielle pour anticiper et prévenir les risques. Établissez un plan d'action détaillé incluant des mesures de sécurité spécifiques à chaque étape du processus de traitement phytosanitaire.

Choisir son produit



Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou l'est moins

• Les outils, produits ou procédés dangereux doivent, quand cela est possible, être remplacés par un équivalent présentant moins de risques, voire aucun.

Il est important de raisonner le choix de vos produits en prenant en compte le risque des différents composants pour votre santé au même titre que son efficacité, son coût.

Le choix des produits est une première action de prévention. Lorsque que cela est possible, optez pour des produits liquides, plus faciles à mélanger. Ils s'appliqueront plus aisément, généreront moins d'aléas de pulvérisation, moins de perte de produit mal mélangés en fond de cuve...

Pour vous aider dans votre choix, vous disposez des informations sur l'étiquette mais surtout sur la fiche de donnée de sécurité (FDS). Chaque produit dispose d'une FDS que vous pouvez consulter sur le site www.quickfds.com.



Une potence d'alimentation d'eau équipée d'un volucompteur garantit la maîtrise du remplissage.

Lire les FDS, une action indispensable !

Les FDS comportent 16 rubriques, chacune d'entre elle est une source d'information conséquente. La rubrique 2 mentionne les dangers du produit et les différentes phrases de risque notées H. Toutes les phrases H 3xx concernent votre santé.

La lecture de la FDS vous renseignera aussi sur les diverses caractéristiques physico-chimiques du produit (rubrique 9). Elle mentionne entre autres le PH, la température à laquelle la molécule est optimisée et efficace pour garantir la meilleure protection du vignoble.

La qualité de l'eau joue un rôle important, sa pureté, sa dureté et sa température sont autant d'éléments qui contribuent à garantir l'efficacité du traitement.

Aménager son aire de préparation et de remplissage

L'aménagement des aires de remplissage permet de limiter les risques. La mise en place d'une pailasse adaptée, facile à nettoyer, canalisatrice pour éviter le dispersement de produit en cas d'incident, à bonne hauteur pour préserver son dos, sont autant d'éléments à prendre en compte pour réussir sa préparation. L'approvisionnement en eau est primordial dans cette phase d'activité. Et la mise en place d'une cuve tampon permet de disposer d'une eau à température ambiante au moment de la préparation.

L'utilisation d'une potence d'alimentation d'eau équipée d'un volucompteur garantira la maîtrise du remplissage de son mélangeur pour les produits phytos ou de son pulvérisateur. Un débordement de cuves peut entraîner des conséquences graves sur votre santé, l'environnement mais aussi sur votre porte-monnaie.

Utiliser un mélangeur

Le mélange de la bouillie peut être directement effectué dans le pulvérisateur. Certains matériels (les mélangeurs phytosanitaires en cuve fermée) permettent une meilleure incorporation et dilution des poudres dans l'eau et répondront à votre objectif de performance. Préférez un mélange du produit en circuit fermé qui protège la santé des opérateurs en limitant l'exposition aux poussières et aux éclaboussures. Le remplissage du mélangeur se fait à hauteur d'homme, ainsi les risques physiques sont moindres et il garantit une incorporation directe dans le pulvérisateur, sans risque de contact pour l'opérateur.



Les mélangeurs en cuve fermée permettent une meilleure incorporation des poudres dans l'eau.



Adapter sa protection

Après la mise en place de toutes les mesures de prévention suivant les 7 premiers principes cités ci-dessus, les derniers remparts restent les Equipement de Protection Individuel (EPI) et leurs consignes.

Principe n°8 : donner la priorité aux mesures de protection collectives avant la protection individuelle

Priorisez les mesures de protection collectives avant les mesures individuelles, et assurez-vous que les équipements de protection individuelle soient adaptés à chaque phase du traitement.

Principe n°9 : donner des instructions appropriées aux travailleurs

Pensez à fournir des instructions précises et adaptées aux travailleurs afin d'assurer une mise en œuvre sûre et efficace des mesures de sécurité lors des activités de traitement phytosanitaire.

Trouvez la protection individuelle qui vous va bien !

Il est important que les protections individuelles vous conviennent, qu'elles ne soient pas une gêne pour le travail effectué. Le process phytosanitaire implique plusieurs phases, la préparation de la bouillie phyto, l'application et le nettoyage des différents matériels. Il convient de protéger les voies respiratoires, les voies conjonctivales et bien sûr la peau. A chaque étape correspond des équipements de protection individuelle adaptés.

Pour la phase de préparation, le port d'un masque avec cartouches A2P3 protégera les voies respiratoires de l'opérateur, le port d'une visière protégera les voies conjonctives et le visage, le port de gants en nitrile, une combinaison chimique ou un tablier chimique réutilisable (facile à mettre

et à enlever) et des bottes chimiques ou surbottes réutilisables protégeront le corps.

Pour la phase d'application, l'opérateur adaptera ses EPI en fonction du matériel utilisé. Pour ceux qui traitent avec un tracteur cabine catégorie 4 répondant à la norme 15195-1, il ne sera pas nécessaire de porter un masque à l'intérieur de la cabine. Pour les tracteurs à cabine de catégorie inférieure, il conviendra de porter une protection des voies respiratoires.

La gestion des aléas en parcelle imposera d'avoir à disposition une combinaison chimique, des gants nitriles, un masque A2P3 si l'opérateur intervient pour gérer un problème de pulvérisation en veillant à s'être avancé en dehors de la zone pulvérisée.

Pour la phase de nettoyage, l'opérateur est souvent fatigué et souhaite terminer rapidement car cette phase intervient après le long chantier de l'application. Il y a souvent une baisse de vigilance quant à la protection individuelle à ce moment-là.

L'opérateur peut adopter la même tenue de protection que lors de la préparation : tablier phyto lavable, réutilisable, gants nitrile, surbottes et bien sûr visière intégrale.

Utiliser des matériels lavables et réutilisables est économique et évite l'accumulation de déchets à collecter et à recycler. Ils s'intègrent totalement dans la démarche RSE des exploitations.

A noter : plus un équipement de protection est aisé à mettre en œuvre et à nettoyer, plus il sera utilisé.

Adapter son comportement

Il est indispensable d'adapter son comportement au danger. Un traitement phyto c'est une contamination. Il faut donc se décontaminer, c'est-à-dire se laver les mains entre chaque phase de préparation, de mélange, d'incorporation, la gestion des aléas dans la parcelle et surtout prendre une douche sitôt le chantier de traitement terminé avant de se consacrer à une autre activité.



Les équipements de protection individuelle garantissent votre sécurité.

Les conseillers en prévention de votre MSA peuvent vous aider dans le diagnostic de votre activité de traitement phytosanitaire. N'hésitez pas à les contacter.

Ardèche Drôme Loire :

04 75 75 68 67 - pole_sst.grprec@ardechedromeloire.msa.fr

Ain Rhône :

04 74 92 63 81 - sst.blf@ain-rhone.msa.fr

Alpes Vaucluse :

04 90 13 66 99 - prp.grprec@alpesvaucluse.msa.fr

Languedoc :

04 67 34 80 25 - msalanguedocblf_prp.blf@languedoc.msa.fr